



## Une prime de langues est elle obligatoire ?

Par **justicesouétée**, le **27/03/2012 à 19:11**

Bonjour,rrnrnEn contrat depuis 17mois dans une entreprise sous convention de l'immobilier je suis bilingue anglais et traite des dossiers dans cette langue , est ce normal de ne pas avoir de primes liées à cela???

Par **Michel**, le **01/04/2012 à 16:18**

Bonjour,rrnrnIl faut voir dans votre convention collective.rnLa connaissance de langues étrangères est souvent indispensable pour certains postes, mais ce n'est pas pour autant que les personnes embauchés bénéficierons d'une prime.rnrnMichelnLegalacte.fr - Site de téléchargement de documents juridiques

Par **justicesouétée**, le **02/04/2012 à 10:30**

MERCI